

Séance ordinaire du 16 août 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi seize août deux mille vingt-deux à neuf heures vingt-sept, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la

mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-08-03

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 16 août 2022.

CE-2022-08-04

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 27 juillet 2022.

CE-2022-08-05

Ratification d'un mandat à un cabinet d'avocats pour des services professionnels

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de ratifier le mandat confié à Tremblay Bois Mignault Lemay, pour des services professionnels dans le cadre d'un dossier d'évaluation foncière et de fiscalité municipale concernant la raffinerie Ultramar / Énergie Valero.

CE-2022-08-06

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par La passerelle, groupe d'aide et d'entraide pour personnes vivant avec un problème de santé mentale auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières suivante :
 - ✓ La passerelle, groupe d'aide et d'entraide pour personnes vivant avec un problème de santé mentale (CMQ-57885-003) concernant son immeuble situé au 3288, avenue des Églises, Lévis (Québec) G6X 1W3;
 - d'aviser la Commission municipale du Québec que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.
-

CE-2022-08-07

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la

Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-059](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-08-08

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités

[Document d'aide à la décision GRE-2022-066](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-066, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

CE-2022-08-09

Demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* relative à la réfection du poste de pompage PP-1 (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- que la Ville s'engage à respecter toutes les modalités guide relatif au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* qui s'appliquent à elle pour son projet de réfection du poste de pompage PP-1 (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon);
 - que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
 - que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés au projet au *Programme d'infrastructures municipales d'eau*;
 - que le conseil de la Ville autorise le dépôt de la demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures municipales d'eau*.
-

CE-2022-08-10

Financement de la dépense additionnelle relative aux services professionnels dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de l'égout sanitaire (rue Plante, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-009](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux services

professionnels dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de l'égout sanitaire (rue Plante, secteur Saint-Nicolas), tel qu'elle est décrite à la fiche de prise de décision GEN-RPI-2022-009, au montant maximum de 95 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-88.

CE-2022-08-11

Financement de la dépense relative au projet de reconstruction et de pavage de routes en gravier et plus spécifiquement, aux travaux correctifs de réfection de la voirie des chemins de la Savane et Pétrée (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision GEN-SCE-2022-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet de reconstruction et de pavage de routes en gravier et plus spécifiquement, aux travaux correctifs de réfection de la voirie des chemins de la Savane et Pétrée (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), au montant maximum de 250 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-89.

CE-2022-08-12

Fin du lien d'emploi d'un membre du personnel

[Document d'aide à la décision POL-2022-006-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'imposer une sanction disciplinaire de destitution et par conséquent de mettre fin au lien d'emploi du membre du personnel, et ce, en date de la résolution adoptée par le conseil de la Ville.

CE-2022-08-13

Convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023*

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2022-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications, concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023*, telle qu'elle est annexée à la fiche de décision DVC-BIB-2022-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-08-14

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'équipements et d'ameublements pour les bibliothèques

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2022-004](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements et d'ameublements pour les bibliothèques au montant maximum de 35 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-90.

CE-2022-08-15

Modification de la résolution CV-2022-02-10 « Financement de la dépense relative à l'événement Lévis interculturelle 2022, aide financière à Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, et autorisation à la Direction de la vie communautaire et la Direction des communications »

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-026-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2022-02-10 « Financement de la dépense relative à l'événement *Lévis interculturelle 2022*, aide financière à Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, et autorisation à la Direction de la vie communautaire et la Direction des communications », par l'ajout de l'alinéa suivant :

« D'accorder une aide financière supplémentaire de 1 500 \$, non récurrente, au Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, et ce, en complément de l'aide financière accordée relative à la réalisation d'un mandat en communications, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Lévis interculturelle 2022*. »

CE-2022-08-16

Accord de principe pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fous du français* de l'Union des municipalités du Québec, désignation d'une représentante et demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de 80 980 \$ dont 100 % sont assumés dans le cadre du programme *Fous du Français* de l'Union des municipalités du Québec, tel qu'il est mentionné à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-027;
- de désigner madame Martine Cazes, cheffe du Service du développement social et communautaire de la direction de la Vie communautaire, à titre de représentante de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer les documents relatifs au dépôt de la demande et à assurer tous les autres suivis administratifs requis auprès de cette union;
- d'affecter les crédits additionnels à la réception de cette aide financière équivalente à la somme à recevoir de cette union, tel qu'il est mentionné à cette fiche de prise de décision.

CE-2022-08-17

Financement de la dépense additionnelle relative au programme d'interventions dans les parcs et aux nouveaux parcs

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-025](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative au programme d'interventions dans les parcs et aux nouveaux parcs, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-025, au montant maximum de 305 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

CE-2022-08-18

Financement la dépense additionnelle relative à la réalisation du *Plan directeur des parcs et espaces verts*

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-028-R-1](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à la réalisation du *Plan directeur des parcs et espaces verts*, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-028-R-1, au montant maximum de 50 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

CE-2022-08-19

Désignation du *Citoyen ou de la Citoyenne d'honneur 2022*

[Document d'aide à la décision COM-2022-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner la personne indiquée à la fiche de prise de décision COM-2022-004 à titre de *Citoyen ou Citoyenne d'honneur 2022*, tel qu'il a été proposé par les membres du comité lors de la rencontre du 29 juin 2022.

CE-2022-08-20

Désignation d'une représentante de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

[Document d'aide à la décision FIN-2022-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner madame Annie Gaudreault, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), afin de poursuivre le mandat de monsieur Christian Tanguay, qui prend fin le 27 juin 2024.

CE-2022-08-21

Désignation d'une représentante de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190)

[Document d'aide à la décision FIN-2022-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner madame Annie Gaudreault, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190), afin de poursuivre le mandat de monsieur Christian Tanguay, qui prend fin le 7 mars 2024.

CE-2022-08-22

Remerciements à monsieur Réjean Lafleur pour son implication au sein du

comité consultatif d'urbanisme en patrimoine[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de remercier monsieur Réjean Lafleur pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine et de souligner la qualité de sa contribution en matière d'urbanisme, d'architecture et de patrimoine, ainsi que son engagement citoyen.

CE-2022-08-23

Détermination de la date de l'audition d'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 19 septembre 2022, à 17 h 30, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 22 juin 2022 autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

CE-2022-08-24

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de certaines normes ainsi que le retrait de l'usage cimenterie (I407) dans les zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin industriel, secteur Saint-Nicolas) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-075](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-075. Ce projet de règlement a pour objet de supprimer la hauteur maximale en étages (pour les zones I0432 et I0436), la superficie maximale de plancher (pour la zone I0439), la superficie maximale d'occupation au sol (pour la zone I0439) et de retirer la classe d'usages I407 cimenterie (pour les zones I0438 et I0439).

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-08-25

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone d'habitation H2787 à même toute la zone d'habitation H2789, rue Abelcourt, secteur Pintendre) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-076](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-076. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone d'habitation H2787 à même la zone H2789. La zone H2789 sera abrogée ainsi que sa grille des spécifications.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-08-26

Dépôt du rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 25 mai et 13 juin 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-094](#)

Le rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 25 mai et 13 juin 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-08-27

Adoption du règlement RV-2022-22-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et du règlement RV-2022-22-25 sur les usages conditionnels (volet agricole) (conformité au Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, mise en application du volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-099](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-05.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-25 sur les usages conditionnels (volet agricole), et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-06.

CE-2022-08-28

Adoption du Règlement RV-2022-21-90 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C1407 à même une partie de la zone H1411, rue du Mistral, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-102](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-21-90 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le

lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-03-63.

CE-2022-08-29

Adoption du Règlement RV-2022-22-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements règlementaires à la zone M1301 située sur le boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-103](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-68.

CE-2022-08-30

Adoption du Règlement RV-2022-22-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages afin d'autoriser la tenue d'événements et de spectacles, ainsi que la présence de camions de cuisine au parc du Rigolet situé dans la zone L1331, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-104](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-67.

CE-2022-08-31

Dépôt du rapport des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des 3, 4, 10 et 31 mai, des 14 et 21 juin et du 5 juillet 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-108](#)

Le rapport des assemblées publiques de consultation tenues par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des 3, 4, 10 et 31 mai, des 14 et 21 juin et du 5 juillet 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-08-32

Adoption du Règlement RV-2022-22-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certaines classes d'usages dans les zones R2914 et R2916, route Monseigneur-Bourget et rue des Moissons, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-112](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-66.

CE-2022-08-33**Règlement modifiant le Règlement RV-2021-21-18 fixant pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche**[Document d'aide à la décision DEV-2022-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le règlement modifiant le Règlement RV-2021-21-18 fixant pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-013. Ce règlement a pour objet d'ajouter une précision dans le titre du règlement et de décréter l'acquisition d'une partie du lot 6 367 690 du cadastre du Québec à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

CE-2022-08-34**Cession de convention de subvention au chef de projet du Dataparc à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et Zone synapse**[Document d'aide à la décision DEV-2022-073](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la cession de convention de subvention au chef de projet du Dataparc (PADS54624) à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et Zone synapse, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-073, est d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-08-35**Aide financière au Service d'entraide de St-Romuald pour un projet de mise à niveau de son bâtiment et la réalisation de travaux extérieurs**[Document d'aide à la décision DEV-2022-096](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 23 392 \$ au Service d'entraide de St-Romuald pour un projet de mise à niveau de son bâtiment et la réalisation de travaux extérieurs, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2022-08-36**Avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Paradis portes d'acier inc. pour l'acquisition du lot 5 098 036 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre)**[Document d'aide à la décision DEV-2022-098](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Paradis portes d'acier inc. pour la vente du lot 5 098 036 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-098, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout

document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-08-37

Modification du *Programme de soutien à l'implantation de nouveaux commerces sur rue* et de la résolution CV-2022-04-98 « *Programme de soutien financier à l'implantation de commerces sur rue et financement afférent* »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-103](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter les modifications proposées au *Programme de soutien à l'implantation de nouveaux commerces*, telles qu'elles sont présentées en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2022-103.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2022-04-98 « *Programme de soutien financier à l'implantation de commerces sur rue* et financement afférent » par la suppression, dans le titre et au premier alinéa, des mots « sur rue ».

CE-2022-08-38

Modification à la résolution CV-2022-05-37 « Aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis et financement afférent »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-104](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2022-05-37 « Aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis et financement afférent » par le remplacement, dans le titre et au premier alinéa, du nom « Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis » par le nom « Chambre de commerce de Lévis ».

CE-2022-08-39

Aide financière au Club de golf Lévis inc. pour son projet de construction d'un nouveau vert de pratique à titre de legs dans le cadre du centenaire du club en 2023

[Document d'aide à la décision DEV-2022-105](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2022-105 au Club de golf de Lévis inc., pour un projet de construction d'un nouveau vert de pratique (le legs du centenaire) dans le cadre du centenaire du club, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2022-08-40

Aide financière à Cheval Québec pour le Concours hippique de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2022-106-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2022-106-R-1 à Cheval Québec pour l'amélioration des infrastructures des Écuries de la

Chaudière et le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et de la clientèle du sport équestre québécois.

CE-2022-08-41

Modification de la résolution CE-2021-05-67 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues du Crible et Fleurie et ouverture des rues des Alivettes, de la Lanterne et du Tourteau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec YMCO St-Étienne inc., financement afférent, acquisition des lots 6 361 287 et 6 361 325 du cadastre du Québec, d'une servitude pour cercles de virage temporaire sur les lots 2 848 265 et autres de ce cadastre, d'une servitude d'égout pluvial et de passage temporaire sur les lots 6 349 867 et 6 349 869 de ce cadastre et du lot 6 349 870 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et engagement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques »

[Document d'aide à la décision BP-2022-012](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2021-05-67 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues du Crible et Fleurie et ouverture des rues des Alivettes, de la Lanterne et du Tourteau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec YMCO St-Étienne inc., financement afférent, acquisition des lots 6 361 287 et 6 361 325 du cadastre du Québec, d'une servitude pour cercles de virage temporaire sur les lots 2 848 265 et autres de ce cadastre, d'une servitude d'égout pluvial et de passage temporaire sur les lots 6 349 867 et 6 349 869 de ce cadastre et du lot 6 349 870 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et engagement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques», par le remplacement :

- au paragraphe quatre du deuxième alinéa, du numéro « 6 349 869 » par le numéro « 6 378 663 »;
 - au paragraphe cinq du deuxième alinéa, des numéros « 2 848 265 », « 6 349 869 », « 6 349 871 » et « 6 361 304 » par le numéro « 6 378 663 ».
-

CE-2022-08-42

Financement afférent, attribution du contrat pour les travaux relatifs à la modernisation du système d'aération aux stations Saint-Jean-Chrysostome et Desjardins et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2022-138](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux relatifs à la modernisation du système d'aération aux stations Saint-Jean-Chrysostome et Desjardins au montant maximal de 510 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-76.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour les travaux relatifs à la modernisation du système d'aération aux stations Saint-Jean-Chrysostome et Desjardins (appel d'offres 2022-50-83), à Allen entrepreneur général inc., pour une dépense estimée à 1 688 152 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2022-08-43**Modification du contrat de services professionnels en ingénierie pour le prolongement de la rue des Carrières dans le parc industriel Bernières – Nord (lot 1)**[Document d'aide à la décision APP-2022-141](#)

Il est résolu de modifier le contrat de services professionnels en ingénierie pour le prolongement de la rue des Carrières dans le parc industriel Bernières – Nord (lot 1) (appel d'offres 2020-55-114), attribué par la résolution CE-2021-01-46, à SNC Lavalin inc., au montant de 38 640 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-141.

CE-2022-08-44**Financement afférent, attribution du contrat pour la réfection des réseaux (rues Giraud et Ménard, secteur Lévis) et décret de travaux**[Document d'aide à la décision APP-2022-149](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de réfection des réseaux (rues Giraud et Ménard, secteur Lévis) au montant maximal de 1 500 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-89.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour la réfection des réseaux (rues Giraud et Ménard, secteur Lévis) (appel d'offres 2022-50-86), à Construction B.M.L., division de Sintra inc., pour une dépense estimée à 4 917 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2022-08-45

Abrogation de la résolution CE-2022-07-19 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2021-02-11 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2020-02-70 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » » » », abrogation de la résolution CV-2021-02-11 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2020-02-70 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » » » » et stipulations concernant le transport en vrac

[Document d'aide à la décision APP-2022-153](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2022-07-19 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2021-02-11 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2020-02-70 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » » » »,

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2021-02-11 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2020-02-70 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » » » ».

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de prescrire que lors de travaux de construction exécutés par la Ville ou lorsque les devis d'appel d'offres pour construction de la Ville impliquent le transport de matières en vrac, que les stipulations indiquées en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-153 soient prévues et respectées.

CE-2022-08-46

Rejet de la soumission et annulation de l'appel d'offres 2022-50-49 pour les services techniques relatifs au soutien informatique *Oracle*

[Document d'aide à la décision APP-2022-155](#)

Il est résolu de rejeter, à toutes fins que de droits, la soumission reçue le 6 juin 2022 pour les services techniques relatifs au soutien informatique *Oracle* et d'annuler l'appel d'offres 2022-50-49, et ce, au motif mentionné à la fiche de prise de décision APP-2022-155.

CE-2022-08-47

Modification du contrat relatif aux services professionnels en ingénierie pour la conception et la mise en œuvre de l'aménagement de la pointe Benson (projet 1)

[Document d'aide à la décision APP-2022-157](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif aux services professionnels en ingénierie pour la conception et la mise en œuvre de l'aménagement de la pointe Benson (projet 1, appel d'offres 2020-55-28), attribué par la résolution CE-2020-05-59, à BC2 groupe conseil inc., au montant de 123 270 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-157.

CE-2022-08-48

Modification du contrat relatif aux services professionnels en ingénierie pour la conception et la mise en œuvre de l'aménagement de la pointe Benson (projet 2)

[Document d'aide à la décision APP-2022-158](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif aux services professionnels en ingénierie pour la conception et la mise en œuvre de l'aménagement de la pointe Benson (projet 2, appel d'offres 2020-55-28), attribué par la résolution CE-2020-05-60, à Cima + S.E.N.C., au montant de 83 375 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-158.

CE-2022-08-49**Modification du contrat relatif aux services professionnels en ingénierie civile - structure (lot 1) pour réaliser la conception et la mise en œuvre du projet d'aménagement de la pointe Benson**[Document d'aide à la décision APP-2022-159](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif aux services professionnels en ingénierie civile - structure (lot 1, appel d'offres 2022-55-118), afin de réaliser la conception et la mise en œuvre du projet d'aménagement de la pointe Benson, attribué par la résolution CE-2021-01-47, à Les consultants GEN+ inc., au montant de 41 000 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-159.

CE-2022-08-50**Modification du contrat relatif aux services professionnels en ingénierie mécanique et électrique (lot 2) pour réaliser la conception et la mise en œuvre du projet d'aménagement de la pointe Benson**[Document d'aide à la décision APP-2022-160](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif aux services professionnels en ingénierie mécanique et électrique (lot 2, appel d'offres 2022-55-118), attribué par la résolution CE-2021-02-22, afin de réaliser la conception et la mise en œuvre du projet d'aménagement de la pointe Benson, au Consortium Cima+ s.e.n.c. et Groupe-conseil TDA inc., au montant de 46 250 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-160.

CE-2022-08-51**Modification du contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection des filtres et la réparation de fissures et d'armatures à l'usine de production d'eau potable du secteur Charny**[Document d'aide à la décision APP-2022-161](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection des filtres et la réparation de fissures et d'armatures à l'usine de production d'eau potable du secteur Charny (appel d'offres 2019-55-86), attribué par la résolution CE-2019-11-59, à GBI experts-conseils inc., au montant de 12 500 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-161.

CE-2022-08-52**Attribution du contrat pour les services de nettoyage domestique du Complexe aquatique multifonctionnel**[Document d'aide à la décision APP-2022-162](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour les services de nettoyage domestique du Complexe aquatique multifonctionnel (appel d'offres 2022-55-79), à Services d'entretien clarinet inc., pour une dépense estimée à 288 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-08-53

Attribution du contrat pour le service de déneigement, de déglacage et d'enlèvement de la neige (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision APP-2022-163](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour le service de déneigement, de déglacage et d'enlèvement de la neige (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) (appel d'offres 2022-50-51), à Excavation Roberge et fils inc., pour une dépense estimée à 1 992 690 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-08-54

Option de renouvellement du contrat pour la fourniture de service de récurage des conduites sanitaires au mètre linéaire

[Document d'aide à la décision APP-2022-164](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer l'option de renouvellement de deux années prévues au contrat pour la fourniture de service de récurage des conduites sanitaires au mètre linéaire (appel d'offres 2020-50-01), attribué par la résolution CV-2020-01-66, pour une dépense estimée à 536 600 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2022-08-55

Attribution du contrat pour les services professionnels en ingénierie relatifs au projet de réfection des rues Levasseur et Samuel-Bennett (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-2022-165](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les services professionnels en ingénierie relatifs au projet de réfection des rues Levasseur et Samuel-Bennett (secteur Lévis) (appel d'offres 2022-55-84), à Tetra tech QI inc., pour une dépense estimée à 174 900 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-08-56

Attribution du contrat pour les services de disposition de sols contaminés pour divers projets municipaux

[Document d'aide à la décision APP-2022-166-R-1](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les services de disposition de sols contaminés pour divers projets municipaux (appel d'offres 2022-50-88), à Groupe Nadeau inc., pour une dépense estimée à 156 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-08-57**Attribution du contrat pour la location à tarif horaire, sans opératrice ou opérateur, de chargeuses avec équipement de déneigement**[Document d'aide à la décision APP-2022-167](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la location à tarif horaire, sans opératrice ou opérateur, de chargeuses avec équipement de déneigement (appel d'offres 2022-50-72), à Services JLM inc., pour une dépense estimée à 741 000 \$, avant TPS et TVQ, incluant les options, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-08-58**Rejet de la soumission et annulation de l'appel d'offres 2022-50-85 pour la location à tarif horaire, avec opératrices ou opérateurs, de machinerie avec équipements de déneigement**[Document d'aide à la décision APP-2022-168](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de rejeter, à toutes fins que de droits, la soumission reçue le 28 juillet 2022 pour la location à tarif horaire, avec opératrices ou opérateurs, de machinerie avec équipements de déneigement et d'annuler l'appel d'offres 2022-50-85, et ce, au motif mentionné à la fiche de prise de décision APP-2022-168.

CE-2022-08-59**Rejet de la soumission et annulation de l'appel d'offres 2022-55-74 pour la location et l'implantation d'un logiciel-service pour la gestion du cadénassage et des espaces clos**[Document d'aide à la décision APP-2022-156](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues le 29 juin 2022 pour la location et l'implantation d'un logiciel-service pour la gestion du cadénassage et des espaces clos et d'annuler l'appel d'offres 2022-55-74, au motif mentionné à la fiche de prise de décision APP-2022-156.

CE-2022-08-60**Règlement décrétant des travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture ainsi qu'un emprunt**[Document d'aide à la décision TMD-2022-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement décrétant des travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture ainsi qu'un emprunt, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-015. Ce règlement a pour objet de décréter des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques et autres travaux et activités accessoires et l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de

servitudes requis pour l'exécution de ces travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 112 000 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville .

CE-2022-08-61

Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 46.

Guy Dumoulin, vice-président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
